

**Sujet : 2017-2854**

**De : "> Pierre-Emmanuel TOREL (par Internet)" <torel.bce@gmail.com>**

**Date : 19/12/2017 12:10**

**Pour : evaluation-env-projets@developpement-durable.gouv.fr**

**Bonjour,**

Rubrique 5:

Les données sont issues de la DREAL PAYS DE LA LOIRE (CAREM Prélocalisation des plans d'eau et des zones humides)

Rubrique 5 et annexes 8.1

Le projet est situé à 3,5 Km au nord de la zone Natura 2000 FR5200622.

Rubrique 6.4

Le projet de sondage est situé dans une parcelle agricole à plus de 35 mètres de toute source de pollutions potentielles. La parcelle concernée par le projet appartient et est exploitée par le GAEC DU LOUET . Aucun plan d'épandage ne sera présent dans un rayon de 35 mètres.

Le périmètre de protection de 35 mètres exclura :

- a) -des stockages de produits potentiellement polluants (eaux de ruissellement souillées, fumier, phytosanitaires, produits chimiques hydrocarbures).
- b) -des bâtiments d'élevage, et des aires d'ensilage.
- c)-des dispositifs d'assainissement individuel, des canalisations de transport, d'eaux usées ou de matières susceptibles d'altérer la qualité de l'eau.
- d) –des traitements phytosanitaires ou de fertilisation.

La cimentation de 10 mètres de profondeur et l'équipement de tête permettra d'éviter toute pollution des eaux souterraines par les eaux de surface.